



SERVICES

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 octobre 2023

DÉCATHLON Accident du travail mortel d'un salarié intérimaire : ce drame aurait pu être évité !

Un salarié intérimaire a perdu la vie ce mercredi 11 octobre alors qu'il déchargeait un camion pour le magasin Décathlon du quartier de la Madeleine à Paris. Nos premières pensées vont à la famille et aux proches de la victime.

Cet accident du travail mortel aurait pu être évité et nous ne décolérons pas face à l'inaction de l'entreprise, pourtant alertée par les représentants des salariés.

Lundi, la CFDT a en effet lancé un droit d'alerte pour danger grave et imminent sur les conditions dangereuses de déchargement des camions sur ce site. Celui-ci n'a pas déclenché la réaction que l'on attend d'une des entreprises préférées des français mais qui n'en reste pas moins légalement responsable de la sécurité des travailleurs.

Cela pose également la question de la co-responsabilité des entreprises utilisatrices et des entreprises de travail temporaire en matière de sécurité et de conditions de travail.

Un CSE extraordinaire doit avoir lieu cet après-midi à la demande de la CFDT.

La Fédération des Services apporte tout son soutien aux militants CFDT Décathlon, actuellement auprès des salariés du magasin Décathlon La Madeleine, et aux salariés permanents de l'agence de travail temporaire Temporis.

Ce que dit le Code du travail sur le droit d'alerte danger grave et imminent :
art. L4132-2 « **L'employeur procède immédiatement** à une enquête avec le représentant du comité social et économique qui lui a signalé le danger et prend les dispositions nécessaires pour y remédier ».

Sébastien Chauvin
Délégué syndical
central
06 64 16 00 84

Aurélié Flisar
Secrétaire générale
adjointe en charge du
commerce de détail et
d'articles de sport
06 34 48 59 03

Sandrine VILLALON
Secrétaire nationale
en charge de l'intérim
06 60 23 01 80

Relations Presse :
Odile Stanciu
06 21 62 05 05
stanciuo@cfdt-services.fr